Appel à Projets 2025
Association
Règlement

Cadre AAP 2025

Dans le cadre de ses missions visant à soutenir le développement de projets améliorant la connaissance des pathologies du périmètre de la filière et/ou leur prise en charge, la Filière MCGRE lance un Appel à Projet (AAP) à destination des associations membres de la filière (charte 2023 signée).

1. Objectif

Soutenir financièrement les projets collaboratifs (réunissant plusieurs associations) à visée nationale ou européenne.

2. Thématiques ciblées :

Le projet doit s'inscrire dans la diffusion de l'information au grand public sur les pathologies de la filière.

3. Éligibilité

Cet AAP est ouvert aux associations membres de la filière (ayant signé la charte des associations version 2023).

4. Critères de Sélection :

- Pertinence du sujet abordé ;
- Qualité pédagogique de l'outil ;
- Valeur éthique et scientifique ;
- Impact (Bénéfices pour l'audience cible, dissémination, continuation éventuelle du projet) ;
- Budget (En adéquation avec le projet) ;
- En cas d'ex-aequo, la priorité sera donné à l'association n'ayant jamais été lauréate d'un AAP de la filière.

5. Procédures et calendrier :

Dossier de candidature :
Une fois le dossier de candidature saisi, merci de le faire parvenir à partir du 7 avril à contact@filiere-mcgre.fr avec en objet **AAP association 2025**

Date limite de dépôt : **30 mai 2025**

1. Etude des candidatures par le comité de sélection entre le 30 mai et le 10 juin 2025.
2. Annonce des résultats le 27 juin 2025.

3. Constitution des dossiers administratifs (dès l’annonce des résultats).